Département de l'Yonne

République Française
COMMUNE DE BESSY SUR CURE

Nombre de membres en exercice: 11	**Séance du 31 août 2020**
	L'an deux mille vingt et le trente-et-un août l'assemblée régulièrement convoquée le 31 août 2020, s'est réunie sous la présidence de Madame Aurélie LANIO, Maire
Présents : 9	**Sont présents:** Aurélie LANIO, François LECESTRE, Arlette FIEVÉ, Martine ROHAUT, Sylviane CHAUVET, Daniel LEGROS, Guillaume LAMBERT, Sylvie
Votants: 11	HOUGA, Dimitri BERNARD
	Représentés: Julien OKERMANS par Guillaume LAMBERT, Damien CONUS par Sylvie HOUGA
	Excuses:
	Absents:
	Secrétaire de séance: Sylviane CHAUVET

Madame le Maire demande à l'assemblée l'ajout de deux points à l'ordre du jour : Budget Eau Décision modificative n°1 et Budget Commune Décision modificative n°1. Accepté à l'unanimité

1 Attribution logement presbytère et autorisation sugnature de bail par le Maire

Conservation caution logement 1 place de la mairie - 2020_044

Madame le Maire informe du départ du locataire du logement communal situé au 1 place de la Mairie depuis le 17 août 2020.
Suite à l'état des lieux de sortie constatant plusieurs dégâts et le non entretien du logement, le Maire a fait établir différents devis de réparation. Par conséquent, il est proposé au Conseil municipal de conserver la caution de Monsieur PAGES d'un montant de 550 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide à l'unanimité, de conserver la caution de 550 € de Monsieur PAGES Jean-Yves.

Objet: Attribution location logement 1 place de la Mairie - 2020_045

Madame le Maire informe que suite au départ du locataire au 1 place de la Mairie, un diagnostic de performance énergétique a été réalisé.
Madame Arlette FIEVÉ en donne un compte-rendu sommaire :
- peinture des volets à prévoir
- écarter le néon de la baignoire

Après discution du Conseil municipal, le logement a été attribué à l'unanimité à Monsieur LERAT Christophe et Madame VIGIE Marie pour un loyer mensuel de 550 € à compter du 15 septembre 2020.
Madame le Maire propose de faire bénéficier les futurs locataires de deux mois de loyer contre des travaux de rénovation.
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à louer le logement communal sis 1 place de la Mairie à compter du 15 septembre 2020 en contrepartie de travaux de rénovation. Un état des lieux sera effectué le 15 septembre 2020 puis une contre visite le 15 novembre 2020.

Objet: BUDGET EAU : Décision modifcative n°1 - 2020_042

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2020, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		**DEPENSES**	**RECETTES**
61523	Entretien, réparations réseaux	-2000.00	

701249	Reversement redevance agence de l'eau	2000.00	
	TOTAL :	**0.00**	**0.00**

INVESTISSEMENT :		**DEPENSES**	**RECETTES**
28156 (040)	Matériel spécifique d'exploitation		4725.00
1641	Emprunts en euros		-4725.00
	TOTAL :	**0.00**	**0.00**
	TOTAL :	**0.00**	**0.00**

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.
Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Objet: BUDGET COMMUNE : Décision modificative n°1 - 2020_043

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2020, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		**DEPENSES**	**RECETTES**
	TOTAL :	**0.00**	**0.00**

INVESTISSEMENT :		**DEPENSES**	**RECETTES**
2131	Bâtiments publics	-2000.00	
2135	Installations générales, agencements	-6000.00	
2151	Réseaux de voirie	-3000.00	
2182	Matériel de transport	11000.00	
	TOTAL :	**0.00**	**0.00**
	TOTAL :	**0.00**	**0.00**

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.
Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

4 / Questions diverses
- Madame le Maire informe du stationnement des poids lourds vers les containers à tris sélectifs.
- Madame le Maire rappelle la nécessité que la commune de Bessy soit représentée dans la plupart des commissions intercommunales :

§ Finances : Martine ROHAUT
§ Economie, aménagement et équipement du territoire : Aurélie LANIO
§ Efficience des ressources, Mutualisations et groupements d'achats : Sylviane CHAUVET
§ Mobilité, transports alternatifs, voies douces, politique du logement et du cadre de vie : Julien OKERMANS
§ Tourisme et communication : Sylviane CHAUVET
§ Enfance : petite enfance, périscolaire, extrascolaire et école de musique et de danse : SylvianeCHAUVET
§ Santé, action sociale et équipements culturels et sportifs d'intérêts communautaires : Sylviane CHAUVET
§ Services techniques Travaux : Daniel LEGROS
§ Environnement, gestion des déchets, énergies nouvelles : François LECESTRE

- Martine ROHAUT demande que soit vérifier l'écoulement de la conduite d'eau pluviale rue Daumas. Un jet sous pression sera lancé dans la buse.
- Dimitri BERNARD souhaite savoir où en est l'élagage des tilleuls vers le pont. Le Maire propose d'attendre un peu avant de relancer la propriétaire.
- Arlette FIEVÉ informe que les travaux de la rue de la Fécauderie se déroulent bien. Les devis modificatifs ne sont toujours pas parvenus en mairie.
- Le Maire remercie Sébastien BEAURAIN pour la vérification de la nouvelle conduite d'eau installée rue de la Fécauderie.
- Une réunion concernant l'étude du seuil noyé du barrage se tiendra le 23 septembre 2020.
- Daniel LEGROS propose de passer la vitesse de circulation dans le village à 30 km/h en installant 3 panneaux à chaque entrée de Bessy. Les renseignements seront pris auprès de Madame Louis du service routier départemental.
- Guillaume LAMBERT évoque la remise aux normes de la salle des fêtes ou le projet de transformer le presbytère. Après prise de renseignements et de conseils auprès d'un architecte, le coût d'une mise aux normes de la salle des fêtes actuelle ou la réhabilitation du presbytère serait équivalent. A savoir environ 450 000 €. Les subventions sont moindre pour ce genre de projet. Martine ROHAUT se questionne sur la nécessité d'un tel projet.
Le Maire rappelle l'obligation de mise aux normes accessibilité de tout établissement recevant du public.

Séance levée à 20h40
Ainsi fait et délibéré à Bessy-sur-Cure, jour, mois et an ci-dessus

Le Maire,
Aurélie LANIO.

MAIRIE DE BESSY-SUR-CURE
89